

Sujet : Saisine de l'autorité environnementale après auto-évaluation – modification n°3 du PLU d'Audincourt.

De : > f.generet (par Internet) <f.generet@audincourt.fr>

Date : 03/02/2023 à 15:32

Pour : dee dreal-bfc <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : Jérôme FAURITE <j.faurite@adu-montbeliard.fr>, Michelle Batenko <m.batenko@audincourt.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de la modification n°3 du PLU d'Audincourt, je sollicite votre avis sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, conformément aux articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

En effet, après un examen au cas par cas, la commune d'Audincourt estime que la procédure de modification n°3 n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Afin de recueillir votre avis, je vous communique au lien suivant le dossier de sollicitation accompagné des annexes obligatoires demandées : http://www.agglo-montbeliard.fr/fichiers/20230203143934_modif3audincourt.zip

Ce dossier comprend :

- 1 – Le formulaire d'auto-évaluation
- 2 – Le dossier présentant les évolutions apportées au document
- 3 – Une carte de localisation des sites concernés
- 4 – La note d'auto-évaluation

Par ailleurs, je vous transmets aussi au lien suivant le dossier de PLU en vigueur : http://www.agglo-montbeliard.fr/fichiers/20230203144020_pluaudincourt.zip

Vous en souhaitant bonne réception,

je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception

cordialement

--



Fabienne Generet
MAIRIE AUDINCOURT
Responsable Pôle Développement Urbain
03.81.36.37.77

[Ville d'Audincourt](http://ville.d'audincourt.fr)
www.audincourt.fr